



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EN DATE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Président du CCAS.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Président du CCAS

Présents : Mesdames BRAU, GENEVELLE, DUCHON, LOPES, ERMACORA, BRIEND, MECHIN, COUTON.
Messieurs SAMAMA, CAPRONI, LEQUIN, MAROTTE.

Absents excusés : Madame BULLIER donne pouvoir à Monsieur SAMAMA.
Madame DULONGPONT donne pouvoir à Monsieur CAPRONI.
Monsieur RIH donne pouvoir à Madame GENEVELLE.
Madame GOSSELIN.
Monsieur COUTON.

Secrétaire : Monsieur Eric TARRADE, Directeur du CCAS

Nombre de Membres en exercice : 17
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 15

Réf : 2024/06/1 – OBJET : Revalorisation des tarifs du portage des repas à domicile

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R 123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et délibéré,

DELIBERE

Article unique : Décide à 13 voix pour et 2 abstentions (Madame DULONGPONT et Monsieur CAPRONI) d'appliquer une hausse de 8,33 % à compter du 1^{er} septembre 2024 aux tarifs des prestations du portage des repas à domicile.

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20240627-2024-06-1-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2024

Les nouveaux tarifs sont fixés comme suit à compter de cette date :

- Repas : 4,50 € au lieu de 4,00 €
- Transport : 2,00 € (inchangé)
- **Total : 6,50 € au lieu de 6,00 €**

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture

le : 4 juillet 2024.....

et par publication en ligne
le : 4 juillet 2024.....

Saint-Cyr-l'École,
le : 4 juillet 2024.....

Sonia BRAU

Président du CCAS
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU

Président du CCAS
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Signé électroniquement par
Sonia BRAU

Le 3 juillet 2024

Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Cyr-l'École – Séance du 27 juin 2024
Délibération n° 2024/06/1

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20240627-2024-06-1-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2024